



03 et 04 avril 2026

12^{ème} Rallye VHC NPEA de l'Anguison

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC. Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 34^{ème} rallye de l'Anguison et est complété par les articles spécifiques ci-après :

Article 1 ORGANISATION

L'A.S.A Nivernais-Morvan, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 03 et 04 avril 2026 le **12^{ème} Rallye VHC NPEA de l'Anguison**. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de :

- Ligue Bourgogne Franche-Comté : n°10 en date du 19 décembre 2025
- FFSA : n°66 en date du 16 janvier 2026

Comité d'organisation : ECURIE CORBIGNY AUTO www.ecurie-corbigny-auto.org

- **Président** : Jean Michel PIGENET - Tel 06 82 11 80 56
- **Vice-Président** : Serge AVRY
- **Secrétaire** : Véronique SECHERESSE
- **Trésorier** : Didier CABRAL
- **Membres** : L'ensemble des bénévoles de l'Ecurie Corbigny Auto et les membres de l'ASA Nivernais-Morvan apportant leur aide à la réalisation du rallye.

Secrétariat du rallye : Véronique SECHERESSE 2, lotissement Marceau 58800 Corbigny Tel 06 87 03 48 68
email : contact@ecurie-corbigny-auto.org

Permanence du Rallye : Ecurie Corbigny Auto, Place du Champ de Foire à Corbigny du 3 au 4 avril de 7h00 à 20h00

1.1 OFFICIELS (identiques au rallye moderne)

| | | | |
|---|------------------|-------|------|
| Directeur de course : | Maryse THOMAS | 3123 | 0445 |
| Responsable Commissaires technique : | Christian PERROT | 12848 | 0308 |

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juge de faits

1.2 Éligibilité

Le 12^{ème} Rallye National VHC de l'Anguison compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2026 (coefficients 2) et le challenge de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2026.

1.3 Vérifications

Vérifications administratives : Les vérifications administratives seront effectuées les jours des reconnaissances lors de la remise du road-book au local de l'Ecurie Corbigny Auto, Place du Champ de Foire à Corbigny :

- Dimanche 29 mars de 8h30 à 17h00
- Jeudi 02 avril de 14h00 à 20h00
- Vendredi 03 avril de 08h00 à 13h30

A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique (PTH)
- Autorisation de prêt de véhicule si le pilote n'en est pas le propriétaire
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces vérifications et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications techniques. Si des documents étaient manquants lors du contrôle administratif, ceux-ci devront être présenté lors du contrôle technique de leur voiture.

Lors du CH-10, avant départ des étapes, les équipages devront présenter les originaux du permis de conduire et de la licence.

Vérifications techniques : Elles se dérouleront le **vendredi 03 avril 2026 de 08h15 à 13h45, Place du Champ de Foire à Corbigny**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERVE-GRILLOT Agent RENAULT Av. Jules Renard 58800 Corbigny (Taux horaire 60€ TTC).

Article 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

Fournir la copie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 12^{ème} Rallye National VHC de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **Lundi 23 mars 2026** à l'adresse suivante :

Véronique SECHERESSE 2, lotissement Marceau 58800 Corbigny
Tel : Tel 06 87 03 48 68 email : contact@ecurie-corbigny-auto.org

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1 *Les droits d'engagements sont fixés :*

Sur chaque engagement il sera prélevé 5€ qui seront reversés pour le challenge des commissaires de la ligue Bourgogne-Franche-Comté.

- 435 € avec la publicité facultative des organisateurs plus 40€ pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation
- 415 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice plus 40€ pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation
- 395 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice plus 40€ pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont doublés.

Les chèques ne seront déposés en banque que le **mardi 7 avril 2026**.

3.2 Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront après les VHRS et avant les voitures du rallye moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupe A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupe N et 1, Classic le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Article 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1 Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2026.

4.9 Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures devront être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications administratives ou technique.

Il vous sera demandé un chèque de caution de 300 € au nom de LC Chrono pour la mise à disposition du transpondeur de chronométrage et du transpondeur de géolocalisation. Ce chèque vous sera rendu à l'issue de l'épreuve.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

Article 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A

5.2 Publicité

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 12^{ème} Rallye National de l'Anguison représente un parcours de 329,266 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte 10 épreuves spéciales (3 ES différentes) d'une longueur totale de 127,486 kms :

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| ➤ ES MHERE | 20,021 kms (x4) |
| ➤ ES GACOGNE | 7,370 kms (x4) |
| ➤ ES ST MARTIN DU PUY | 8,961 kms (x2) |

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées à partir du dimanche 29 mars uniquement les jours suivants :

| | |
|-------------------|------------------|
| Dimanche 29 mars | de 08h30 à 17h00 |
| Jeudi 02 avril | de 14h00 à 20h00 |
| Vendredi 03 avril | de 08h00 à 12h00 |

Afin de réduire les nuisances, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.

Article 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ Dans le sens croissant des numéros de course, avant le rallye moderne.

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2025.

7.5.20.1 Séance d'essai (complément de l'article 7.5.20 de la réglementation standard des rallyes 2026)

Une séance d'essai (2.500 km) sera organisée le **vendredi 03 avril 2026** entre **09h30 et 13h00**. Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **8** équipages (modernes et/ou VHC) s'y inscrivent. La participation financière pour cette séance sera de **100 €**. La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être notifiée sur la demande d'engagement et accompagnée du chèque correspondant.

Les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants devront être apposé sur la voiture. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Article 9P CLASSEMENT:

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2026.

Article 10P Prix - Coupes

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny.

Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée

Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir